



**BGL
BNP PARIBAS**

Règlement concours « Gagnez 2 tickets Rock-A-Field 2016 »

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours « **Gagnez 2 tickets Rock-A-Field 2016** ».

Article 2 : Durée

Le jeu-concours « **Gagnez 2 tickets Rock-A-Field 2016** » est organisé les 12 et 13 novembre 2015 sur le stand BGL BNP Paribas à la Foire de l'Étudiant.

Article 3 : Participation au jeu

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Le jeu est ouvert aux participants de l'évènement Foire de l'Étudiant. Une seule inscription sera prise en compte par personne. Jeu concours sans obligation d'achat.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours « **Gagnez 2 tickets Rock-A-Field 2016** » est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner le prix repris sous l'article 7. Les participants sont invités à se prendre en photo devant notre photomaton. Leur photo sera postée sur la page Facebook Startin' by BGL BNP Paribas. Les quatre photos qui récolteront les plus de Likes jusqu'au vendredi le 20 novembre à 17h gagneront les tickets. BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier le nom des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lots

Le jeu-concours « **Gagnez 2 tickets Rock-A-Field 2016** » prévoit de faire gagner 2 tickets pour le Rock-A-Field 2016 (Festival Pass). Le prix ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé en espèces.

Article 8 : Attribution des lots

Les quatre photos qui récolteront les plus de Likes sur la page Facebook Startin' by BGL BNP Paribas jusqu'au vendredi le 20 novembre à 17h gagneront les tickets. Les gagnants seront contactés via Facebook et les tickets seront envoyés par E-mail. Aucun message ne sera adressé aux perdants. BGL BNP Paribas ne pourrait être tenue pour responsable des retards, détériorations, vols, occasionnés lors du transport par les P&T.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.

Marque, Communication & Qualité

50, avenue J.F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

Article 10 : Données à caractère personnel

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification des ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 9.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.